



**SOUTIEN FSE+ AU DEPLOIEMENT DU RESEAU DES ESPACES REGIONAUX D'INFORMATION  
DE PROXIMITE (ERIP)  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Appel à projets 2024  
CAHIER DES CHARGES**

**Table des matières**

ARTICLE 1 : CONTEXTE et ENJEUX ..... 2

ARTICLE 2 : PUBLICS VISES..... 3

ARTICLE 3 : PORTEURS DE PROJET ..... 3

ARTICLE 4 ELIGIBILITE DES PROJETS ..... 3

ARTICLE 5 : GOUVERNANCE ET PROCEDURE..... 5

ARTICLE 6 : CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS ..... 6

ARTICLE 7 :ELIGIBILITE DES DEPENSES ..... 6

ARTICLE 8: MODALITES DE SUIVI DES INDICATEURS..... 7

ARTICLE 9 : PROCEDURE DE DEPOT -CALENDRIER-CONTACT ..... 7

LISTE ANNEXES ..... 7



## ARTICLE 1 : CONTEXTE et ENJEUX

Depuis 2020, la Région NA a initié et expérimenté le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP) en cohérence avec les réalités locales.

Ce réseau s'est progressivement construit, de 2020 à 2023, dans le cadre d'un appel à projets (AAP) régional reconduit annuellement.

Aujourd'hui, positionné comme **un service public de proximité**, le réseau des ERIP constitue un facteur de développement local encourageant les acteurs des territoires à se fédérer et à assembler leurs compétences pour produire une information de qualité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'activité.

Entre 2020 et 2023 près de 226 500 personnes ont ainsi bénéficié d'au moins un service ou d'une action d'un ERIP.

C'est dans ce contexte qu'une démarche de labellisation « **Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle- Aquitaine** » a été lancée par la Région NA par délibération 2023. 1728.SP du 16 /10/2023 pour organiser durablement une offre de services accessibles à toutes et tous dans les territoires.

Ce label régional attribué pour 3 ans permet à la Région d'accompagner, entre 2024 et 2026, la consolidation des ERIP, à partir d'initiatives locales, portées par des collectifs de partenaires représentés par une structure porteuse du projet.

L'obtention du label repose sur l'adhésion à des « principes d'action » et à la mise en œuvre d'un « socle de services » détaillés dans le cahier des charges du label.

Décliné par une charte engageant la structure-porteuse à rendre compte annuellement des conditions dans lesquelles l'ERIP satisfait aux engagements prévus, **le label ouvre la possibilité à son détenteur de solliciter chaque année des financements de la Région et du FSE+ pour la réalisation de son programme annuel d'activités.**

Le présent appel à projet s'inscrit en cohérence avec la politique régionale de soutien au programme annuel d'activités des **structures porteuses détentrices du label « Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle- Aquitaine »** au titre de l'année 2024. Il s'appuie sur l'objectif spécifique 4.5 du Programme régional Nouvelle-Aquitaine FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à « Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages »

Il répond plus précisément à l'enjeu du « développement sur le territoire de Nouvelle Aquitaine d'espaces régionaux d'accueil des publics favorisant la lisibilité de l'offre de formation et l'information sur les métiers et l'accès à l'emploi ».

Le présent appel à projets a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Enjeu territorial : contribuer au développement de l'accès à la formation et à l'emploi dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine à travers un maillage territorial à l'échelle du bassin d'emploi
- Enjeu sociologique : favoriser l'accès à l'information et à un conseil de 1<sup>er</sup> niveau de tous les publics et sans contrainte d'âge, de statut ou de situation
- Enjeu qualitatif : répondre aux besoins spécifiques d'information dans différents contextes (entretiens individuels, ateliers, événements...) en s'assurant de la bonne compréhension de l'information et du conseil délivrés.
- Enjeu de développement : contribuer au déploiement du dispositif en fédérant les acteurs locaux et en les amenant sur la co-construction des actions à mettre en œuvre pour former un réseau ouvert à tous les Néo-Aquitains.

## **ARTICLE 2 : PUBLICS VISES**

Il s'agit de toute personne, sans distinction d'âge, de statut ou de situation (personnes en recherche d'emploi, salariés, indépendants, scolaires, apprentis, étudiants, jeunes sortis du système scolaire, parents, enseignants, chefs d'entreprise, responsables RH...), en recherche d'information sur les métiers, les formations, l'emploi, la création/reprise d'entreprise, l'évolution professionnelle, le développement des compétences.

## **ARTICLE 3 : PORTEURS DE PROJET**

Sont concernés les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine telles que :

- Acteurs du conseil et de l'accompagnement des publics : missions locales, maisons de l'emploi, comités de bassin d'emploi, France Travail, services d'orientation de l'Éducation Nationale etc.;
- Collectivités locales et leurs groupements ;
- Organismes consulaires ;
- Groupements d'intérêt public ;
- Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

## **ARTICLE 4 ELIGIBILITE DES PROJETS**

Sont éligibles les projets réalisés du 01/01/2024 au 31/12/2024 qui répondent au cadre de mise en œuvre suivant :

### **4-1-Principes d'action**

#### **4-1-1-Ouverture tout public**

- Accueillir toute personne, sans distinction d'âge, de statut ou de situation et notamment prendre en compte et s'adapter aux situations de handicap, d'illettrisme, d'illectronisme et de genre.

- Proposer des horaires d'ouverture qui favorisent l'accès pour tous y compris aux actifs occupés

#### **4-1-2- Diversité des partenariats**

- Associer un large partenariat inclusif autour d'un projet pour le territoire et d'un plan d'actions partagé. Une attention particulière est portée à la relation avec les entreprises locales. Le partenariat doit démontrer sa complémentarité et sa coopération autour des enjeux socio-économiques du bassin d'emploi dans lequel il s'inscrit.

#### **4-1-3-Proximité et accessibilité**

- Disposer d'un lieu d'accueil du public clairement identifiable et facilement accessible aux habitants du bassin d'emploi. Ce lieu doit réunir les conditions matérielles pour un accueil individuel et collectif ainsi que l'accès à des ressources numériques d'information.
- Assurer la couverture territoriale par l'implantation de lieux et/ou d'activités relais permettant d'être au plus près des habitants du territoire et de lever les freins à la mobilité, notamment dans les pôles ruraux et les « quartiers prioritaires de la ville » (QPV).
- Assurer une articulation avec la plateforme de service d'information à distance – AlloCMonInfo - organisée par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.
- Assurer sa visibilité à travers le déploiement d'une stratégie de communication territoriale et d'une signalétique identifiable par tous.

#### **4-1-4-Qualité du service rendu**

- Proposer un conseil à l'information, dispensé par des professionnel(le)s du conseil, garant(e) de la qualité de l'information et de sa bonne compréhension par l'utilisateur pour la mise en action dans la poursuite de son parcours
- Déployer des ressources humaines dédiées assurant des fonctions d'accueil, de conseil, d'animation et de coordination.

### **4-2-Socle de services**

#### **4-2-1 Information et Conseil**

- Mobiliser et promouvoir les dispositifs, outils et actions de la Région (ex : « Talents d'Ici », Ambassadeurs Métiers, Programme Régional de Formation, « Entreprendre – la Région à vos côtés » ...). En particulier :
  - Pour le conseil personnalisé lié à l'emploi et aux stages, : présentation de la plateforme régionale Talents d'ici et accompagnement des personnes à la création de leur profil ou au dépôt d'une offre.
  - Pour le conseil personnalisé lié à la formation, présentation l'offre de formation régionale et accompagnement à la démarche d'auto-positionnement sur la plateforme « Vite Ma Formation ».

- Assurer une information et un conseil personnalisé de 1<sup>er</sup> niveau sur les métiers, la formation, l'emploi et la création/reprise d'entreprise, sur la base d'un accueil individualisé de proximité, prenant en compte le contexte territorial.
- Proposer un accueil sur flux et/ou sur rendez-vous, dans des conditions qui favorisent l'accessibilité de tous les publics.
- Intégrer des objectifs portés par la feuille de route Néo Terra.
- Proposer des actions innovantes en matière d'accès à l'information

#### **4-2-2 Programme d'actions**

Il s'agit de rassembler, coordonner et présenter les propositions des différents partenaires œuvrant dans les territoires :

- **Une offre d'ateliers thématiques**, portant notamment sur la connaissance du territoire, l'aide au choix professionnel, le développement des compétences, l'accès à la qualification et à l'emploi, la VAE, l'alternance, la découverte des métiers, la création et reprise d'entreprise...etc.
- **Des évènements et des initiatives** visant à promouvoir notamment les formations soutenues par la Région, les filières et secteurs d'activités porteurs d'emploi, les métiers, l'alternance, la VAE, le CEP, la création et la reprise d'entreprise...etc.

### **ARTICLE 5 : GOUVERNANCE ET PROCEDURE**

Le pilotage du présent appel à projets est assuré par la Direction FSE et Ingénierie de projets de la Région Nouvelle-Aquitaine qui instruira les dossiers de demandes de FSE+ reçus en lien avec la Direction de l'Emploi et de l'Evolution Professionnelle (DEEP) du Pôle formation et emploi.

A l'issue de cette instruction, les dossiers retenus seront présentés devant l'Instance de Consultation des Partenaires (ICP).

En cas d'avis favorable, un arrêté attributif d'aide européenne signé par le Président de la Région Nouvelle Aquitaine et une convention attributive seront adressés aux structures porteuses bénéficiaires.

La convention attributive de FSE+ signées par la structure porteuse précise notamment l'ensemble des obligations liées au financement européens (règles de justification des dépenses, obligations de publicité, suivi des indicateurs).

Ces obligations sont rappelées dans l'Annexe 2 du présent appel à projet.

## ARTICLE 6 : CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Pourront bénéficier d'un cofinancement FSE+ dans le cadre du présent appel à projet les dossiers :

- 1) Portés par une structure **détentrice du label Régional** « Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine »,
- 2) et respectant les conditions financières suivantes :
  - Coût total minimum des projets : 20 000 euros
  - Montant minimum de FSE+ demandé : 10 000 euros
  - Montant maximum de FSE+ demandé : 150 000 euros

## ARTICLE 7 : MODALITES DE FINANCEMENT

Période de réalisation du projet : du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Période d'éligibilité financière (acquittement des dépenses) : 01/01/2024 au 31/03/2025.

### Modalités de calcul du FSE+

- Concernant les ERIP financés par le FSE+ en 2023 : le montant de l'aide FSE+ proposé en 2024 sera plafonné au montant FSE+ conventionné au titre de 2023. Toutefois, en cas d'actions nouvelles développées en 2024, une demande de revalorisation par rapport au montant de la subvention FSE+ 2023 pourra être étudiée. Celle-ci devra être argumentée.

Les porteurs de projets devront, au préalable, solliciter des cofinanceurs publics et/ou privés. En effet, le FSE+ n'a pas vocation à intervenir seul.

A minima, un cofinancement de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'action « Animation et fonctionnement de l'ERIP » sera exigé.

## ARTICLE 8 : Eligibilité des dépenses

Sont éligibles au titre du présent appel à projets :

- Les dépenses directes des personnels salariés des structures porteuses d'ERIP dont le temps de travail sur le projet est au moins égal à 25 % du temps total de travail au cours de la période travaillée sur le projet au sein de la structure employeuse.
- Les autres dépenses liées au projet (déplacements, communication, fournitures, frais de fonctionnement...) sont forfaitisées : application d'un taux forfaitaire de 20 % sur l'assiette des dépenses directes des personnels salariés pour calculer les autres coûts de l'opération.

## ARTICLE 9 : MODALITES DE SUIVI DES INDICATEURS

Le Programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027 prévoit au titre de l'objectif spécifique 4.5 le suivi de différents indicateurs :

- Les indicateurs de réalisation : Nombre d'actions liées à l'orientation et à l'évolution professionnelle,
- Les indicateurs de résultat : Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation et à l'évolution professionnelle.

Les ERIP collecteront des données qualitatives et quantitatives via les « outils de suivi d'activités » disponibles dans le « bureau virtuel » avec l'appui de Cap Métiers.

## ARTICLE 10 : PROCEDURE DE DEPOT -CALENDRIER-CONTACT

Le dossier de demande de FSE+ est accessible sur la plateforme « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » à l'adresse suivante : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu>

La demande de subvention FSE+ est à déposer en ligne sur le portail « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine » à l'adresse suivante : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/je-suis-beneficiaire.html> au titre de l'**objectif spécifique 4.5** du programme régional FSE+ 2021 2027

**Les demandes doivent être déposées sur la plateforme au plus tard le 17 mai 2024.**

Elles devront être **complètes** : l'ensemble des documents à joindre est listé dans l'annexe 1 du présent appel à projet.

### CONTACT

Une fois la demande de subvention soumise sur le portail « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine », merci d'en avvertir le Service FSE – EEssOr (Entrepreneuriat, Economie sociale et solidaire, Orientation) à l'adresse suivante :

[hayatte.thiennot@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:hayatte.thiennot@nouvelle-aquitaine.fr)

Et

[fse.orientation@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:fse.orientation@nouvelle-aquitaine.fr)

## LISTE ANNEXES

**Annexe 1 : Liste de pièces à joindre pour le dépôt de dossier de subvention**

**Annexe 2 : Obligations liées au financement FSE+**